

UNDT/2012/071, Gehr

Décisions du TANU ou du TCNU

Décision à la réalisation / administrative: il serait incompatible avec sa norme de revue pour permettre au tribunal d'interférer avec l'examen d'une évaluation du rendement avant la finalisation du processus de réfutation.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté l'administration de ne pas mener un processus de réfutation par rapport à son évaluation du rendement 2010-2011 conformément aux règles applicables. Il soutient que le processus de réfutation est entaché par les irrégularités et se plaint du retard dans la finalisation du processus. Le tribunal rejette la demande comme irrécouvrable pour deux motifs: premièrement, car la décision contestée n'est pas une décision finale sous réserve et deuxièmement, car le demandeur n'a pas demandé d'évaluation de la gestion.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Gehr

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2012/17

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

9 Mai 2012

Duty Judge

Juge Laker

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Réfutation

Jugements Connexes

2010-UNAT-035

2010-UNAT-049

UNDT/2010/203

UNDT/2010/206

UNDT/2010/208

UNDT/2011/211